

FICHE FINANCIERE

Tarifs année scolaire 2012-2013 (en francs CFA)

Le montant des droits d'écologie et des frais de première inscription pour les élèves du Lycée Blaise Pascal s'établit, pour l'année scolaire 2012-2013, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Niveau	Droits	Français	Nationaux	Etrangers tiers
6ème, 5ème, 4ème	Frais d'inscription	260 000	260 000	330 000
	Frais de scolarité (année)	2 500 000	2 500 000	3 130 000
3ème, 2nde	Frais d'inscription	260 000	260 000	330 000
	Frais de scolarité (année)	2 830 000	2 830 000	3 530 000
1ère, terminale	Frais d'inscription	260 000	260 000	330 000
	Frais de scolarité (année)	3 040 000	3 040 000	3 810 000

CONDITIONS

- Les frais de scolarité** sont payables à l'année ou par tiers.
 - 1) **Premier tiers** : septembre, octobre, novembre : payable à l'inscription ;
 - 2) **Deuxième tiers** : décembre, janvier, février : payable au 30 novembre ;
 - 3) **Troisième tiers** : mars, avril, mai : payable au 28 février.Toute période de trois mois telle que définie ci-dessus commencée est due en entier.

- Les frais d'inscription** et une avance correspondant au tiers du montant des frais de scolarité de l'année scolaire sont payables lors de l'inscription. **Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement.**

- Les droits d'examen** : pour les élèves concernées, les droits sont perçus en cours d'année scolaire selon le calendrier du service des examens.

- Le transport SOTRA** est payable pour la durée d'une année scolaire en une ou trois fois. Il fait l'objet d'une facturation spécifique.

- Les paiements** peuvent s'effectuer :
 - par chèque, à l'ordre de AREF/Lycée français Blaise Pascal
 - par virement bancaire (RIB sur demande)
 - en numéraire aux guichets de la BOA (sauf pour le 1^{er} versement)

Pour des raisons de sécurité, le lycée n'accepte aucun versement en numéraire.